

## Séance du 12 février 2024

Membres en exercice : 10  
Membres présents : 10

Date de la convocation  
05/02/2024

### PROGRAMME TRAVAUX VOIRIE 2024 rue de la Forêt (RD N°34)

### CONVENTION POUR RECUPERATION FCTVA

(travaux en vue  
d'améliorer la sécurité  
routière)

Délibération n°2-2024

L'an deux mil vingt-quatre, le douze février, à 19 heures, le Conseil Municipal de la Commune s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, en séance ordinaire, sous la présidence de Madame Annette GARNIER, Maire

**Présents** : Mmes GARNIER Annette, LUCAS Nathalie, MM. BUTTIEU Philippe, DAURON Régis, CHARDON Francis, DRUAIS Joël, LANCELIN Aurélien, NEDELEC Frédéric, PERCHE Francis, SAVOIRE Emmanuel

**Excusés/Pouvoirs** :

**Secrétaire de séance** : Mme LUCAS Nathalie

Le Conseil Départemental de Loir-et-Cher devrait refaire la bande de roulement de la rue de la Forêt jusqu'au centre bourg en 2024. Il paraît judicieux à Madame le Maire d'effectuer des travaux pour la sécurité des piétons, les abords n'étant pas aménagés avant que ces travaux soient effectués par le département. Seulement une partie de route départementale est pourvue de trottoirs.

Madame le Maire informe le conseil municipal qu'une convention permettant la récupération du fonds de compensation de la TVA (FCTVA) pour les travaux d'aménagement prévus sur la RD 34 doit être signée entre le Conseil Départemental et la commune, elle demande à l'assemblée délibérante de bien vouloir se prononcer quant à la signature de cette convention.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

- APPROUVE le projet présenté,
- DECIDE d'effectuer les travaux en vue d'améliorer la sécurité routière en traversée de bourg et en connexité avec la voie publique départementale rue de la Forêt pour un montant estimatif de 45 201.657 € HT avant que le conseil départemental effectue les travaux de réfection de voirie en 2024 (RD N°34).
- DEMANDE au Conseil Départemental, l'établissement de la convention permettant la récupération du FCTVA concernant les travaux prévus sur la RD N°34,
- AUTORISE Madame le Maire à signer ce document,
- Le financement sera assuré par les fonds libres de la commune,
- DECIDE d'exécuter ces travaux dès que possible,

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits.

Au registre sont les signatures

Pour copie conforme au registre

Le Maire,  
Annette GARNIER



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

041-214100810-20240212-2-2024-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 19/02/2024  
Publication : 19/02/2024

Le Maire, Annette GARNIER

